



Cré'ACC 2010

8^{ème} édition
Concours régional
Aide à la Création d'Entreprise

6 catégories

- ¥ Création « au féminin »
- ¥ Création « jeune »
- ¥ Création « innovante »
- ¥ Création « deuxième vie professionnelle »
- ¥ « Entreprises de moins de 6 mois »
- ¥ « Coup de cœur du jury »



Dossier de candidature
15 avril au 15 juin 2010



Premier concours de création d'entreprise entièrement sur internet

Fort du succès rencontré lors des sept premières éditions, l'Ordre des experts-comptables et l'APCE, l'Agence Pour la Création d'Entreprises, organisent à nouveau leur concours à la création d'entreprise, CRÉ'ACC 2010.

Ainsi, CRÉ'ACC 2010 se déroulera du 15 avril au 15 juin 2010 sur le site Internet de l'APCE de façon totalement dématérialisée.

OBJECTIFS







CRÉ'ACC 2010 consacre d'une part la mission nationale de l'APCE et celle de son site Internet, le portail de la création d'entreprise, d'autre part la capacité de la profession comptable d'assurer sur l'ensemble du territoire l'accompagnement du créateur d'entreprise.

Pour ce concours, l'APCE développe spécialement un espace pour l'inscription, le téléchargement et le dépôt des dossiers de candidatures.

Avec CRÉ'ACC 2010, le Conseil supérieur et l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France veulent promouvoir l'accompagnement du créateur d'entreprise par l'expert-comptable aussi bien dans la phase de validation de son projet que de développement de son entreprise. A cet effet, les lauréats régionaux primés auront accès à un fonds de conseil alloué par l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France.

A QUI S'ADRESSE CE CONCOURS ? COMMENT PARTICIPER ? QUELS PRIX ?

Sont concernés par ce concours les créateurs franciliens qui sont dans la phase précédant l'immatriculation de l'entreprise et les dirigeants d'entreprises créées depuis moins de 6 mois. Sept catégories ont été retenues :

-  La création « au féminin » ;
-  La création « deuxième vie professionnelle » ;
-  La création « innovante » ;
-  La création « entreprise de moins de 6 mois » ;
-  La création « jeune »
-  Le « coup de cœur » du jury.

Le règlement du concours, l'inscription et le dossier de candidature seront en ligne sur le site Internet de l'APCE, du 15 avril au 15 juin 2010. Le candidat doit obligatoirement effectuer les opérations d'inscription et de dépôt de son dossier de manière dématérialisée.

Les prix sont identiques et remis au gagnant de chaque catégorie. Il s'agit d'un chèque, valable 1 an, d'une valeur de 3 500 € HT sous forme de services ou de prestations et composé de 7 chèques.

LE PARTENARIAT

L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France et l'APCE ont souhaité associer 6 partenaires qui participeront, au même titre que les instances organisatrices à toutes les étapes : l'inscription, la sélection des dossiers, la communication et la remise des prix.

Le partenariat s'élève à 9 000 € HT répartis en 6 x 500 € HT pour chaque lauréat (service, prestation, produit, valable 1 an) et 6 000 € HT destinés à assurer toutes les prestations annexes au concours (location de salle, documentation, promotion, ...).

L'APCE offre le développement, l'hébergement et la communication de l'espace du concours sur son site Internet, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France assure la présélection des

dossiers et offre à chaque lauréat un chèque de 500 € HT à valoir sur la prestation d'un expert-comptable francilien.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse, avant le **15 mars 2010**, son dossier de candidature à l'attention de Madame Dominique LAUTRAIT – CRE'ACC 2010, Actions-Experts, 45, rue des Petits Champs - 75001 PARIS.

Ce dossier doit comporter les éléments suivants :

1. Les motifs qui vous conduisent à postuler en tant que partenaire de CRE'ACC 2010 ;
2. La ou les prestations qui correspondent au montant du chèque de 500 € HT remis à chaque gagnant ;
3. La description de la communication que vous souhaitez mettre en œuvre pour accompagner votre participation à CRE'ACC 2010 ;
4. Le présent accord paraphé et signé.

SELECTION DES DOSSIERS

La sélection des partenaires retenus pour CRE'ACC 2010 s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

A l'issue de la sélection, le partenaire s'engage à :

- ✚ Respecter les modalités fixées par les organisateurs et le calendrier (cf. annexe) ;
- ✚ Verser le montant fixe de partenariat de 9 000 € HT se répartissant en 6 x 500 € HT pour chaque lauréat (service, prestation, produit, valable 1 an) et 6 000 € HT¹ destinés à assurer toutes les prestations annexes au concours dès le choix effectué par les organisateurs ;
- ✚ Prendre à sa charge les coûts complémentaires de communication qu'il proposera ;
- ✚ Assurer la bonne fin des prestations offertes aux lauréats.

POSSIBILITES DE COMMUNICATION COMPLEMENTAIRE

Les partenaires peuvent, dès accord avec les organisateurs du concours :

- ✚ Mettre en ligne, sur leur site Internet, le logo ou la bannière du concours avec un lien sur le site de l'APCE ;
- ✚ Utiliser sur tous les supports de communication le logo ou la bannière du concours jusqu'au 31 décembre 2010 ;
- ✚ Accéder sans limitation au fichier des participants franciliens au concours ;
- ✚ Diffuser des invitations pour la cérémonie de remise des prix ;
- ✚ Inclure des documents dans le dossier de presse de la cérémonie de remise des prix ;
- ✚ Distribuer des documents lors de la cérémonie de remise des prix.

¹ Un acompte de 50% de ce montant doit être joint au dossier de candidature.

Les organisateurs prennent en charge en Ile-de-France :

- ✚ La promotion de CRE'ACC 2010(cf. annexe) ;
- ✚ Les relations presse (cf. annexe) ;
- ✚ L'organisation de la cérémonie de remise des prix (cf. annexe) ;
- ✚ La réservation des lieux pour la remise des prix ;
- ✚ La réalisation des chèquiers remis à chaque lauréat ;
- ✚ Les documents nécessaires à la communication et aux invitations (cf. annexe) ;
- ✚ Le développement de l'espace Internet nécessaire à recueillir les candidatures ;
- ✚ Le premier dépouillement des candidatures.

Le..... à en 3 exemplaires

Pour la société

M.

Pour CRE'ACC 2010

M.

ANNEXE

LE CALENDRIER

Les dates du calendrier sont indicatives, toutefois les étapes mentionnées sont incontournables.

- ✚ 15 mars 2010, mise en ligne de l'annonce de CRE'ACC 2010 sur les sites Internet de l'APCE et de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France ;
- ✚ 15 avril au 15 juin 2010, ouverture de l'espace concours sur le site Internet de l'APCE ;
- ✚ En juillet 2010, première sélection de quatre dossiers par catégorie effectuée par une équipe d'experts-comptables ;
- ✚ Réunion du jury d'honneur pour sélectionner les lauréats par catégorie en septembre sur deux jours ;
- ✚ Octobre 2010, cérémonie de remise des prix à la CCIP.

LA COMMUNICATION

La charte graphique Paris Ile-de-France du concours CRÉ'ACC 2010 intègre systématiquement les logos des partenaires sur les documents d'inscription, d'invitation, de communication, les communiqués de presse et dossiers de presse, ainsi que sur les espaces des sites Internet de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France et de l'Agence Pour la Création d'Entreprises dédiés au concours.

Communication Internet Site APCE (500 000 visiteurs uniques par mois et près de 9 000 000 de pages vues)

- ✚ Présentation du concours en ligne le 15 mars 2010 ;
- ✚ 1ère information dans la lettre quotidienne, le 15 mars 2010. D'autres informations suivront, toujours dans la lettre quotidienne, mais également dans la lettre bimensuelle (total des deux lettres : 152 500 destinataires) ;
- ✚ Ouverture du site du concours « bannière en home page » du 15 avril au 15 juin 2010 ;
- ✚ Publication des résultats en octobre 2010.

Communication Internet Site de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France

- ✚ Présentation du concours en ligne le 1er avril 2010 ;
- ✚ « Bannière en home page » du 15 avril au 15 juin 2010 avec lien direct sur le concours ;
- ✚ Publication des résultats en octobre 2010.

La « bannière en home page » pourra être utilisée par les partenaires sur leur site respectif.

Les relations presse

Elles sont assurées par la société « PRESS & VOUS » qui se charge de la réalisation et de l'envoi d'un communiqué quelques jours avant l'ouverture du concours, ainsi que de la gestion des relations presse le jour de la remise des prix et de la conception du dossier de presse.

LE JURY D'HONNEUR

Ce jury sera composé d'environ 12 personnes, dont :

- ✚ Un représentants de chaque partenaire
- ✚ Maud DESBROUSSES - Responsable de la communication de l'APCE
- ✚ Bernard LELARGE - Président de l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France
- ✚ Un représentant du ou des partenaires de soutien
- ✚ Un représentant du ou des partenaires presse

LA CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des prix se déroulera comme suit :

- ✚ L'introduction des organisateurs 10mn
- ✚ La remise des prix avec pour chaque prix, la présentation des nominés, du récipiendaire et l'intervention du partenaire 40mn
- ✚ Les remerciements 10mn
- ✚ Le Cocktail